



LA VILLE DE CONCARNEAU

(Sud Finistère, 20 000 habitants)

Recrute par voie statutaire ou à défaut contractuelle un(e)

Responsable des activités nautiques (H/F)

Poste à temps complet, à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2024

Poste catégorie B à A - Filière Sportive (de Educateur des APS à Conseiller des APS)

Située dans le sud du département du Finistère, la ville de Concarneau (20 000 habitants - 3^{ème} ville du Finistère) offre aux habitants du territoire des services publics de proximité, avec une multitude d'activités culturelles, nautiques et sportives. Directement rattaché à la direction générale des services, vous assurez la direction du Pôle Nautique, l'encadrement de l'équipe (5 agents - 15 saisonniers) et vous êtes responsable des animations nautiques sur la commune.

Mis en œuvre de la politique Nautique :

- Être l'interlocuteur privilégié vis à vis des usagers pour le fonctionnement et le développement du pôle nautique
- Elaborer les bilans d'activités qualitatifs et quantitatifs
- Faire le lien avec les élus et la DGS sur les événements
- Participer aux actions de promotion de l'activité et à l'organisation d'événements sportifs nautiques
- Soutenir les manifestations nautiques organisées par les associations locales
- Organiser la communication sur les événements avec le service communication de la mairie

Gestion administrative et technique

- Assurer la gestion administrative relatifs au fonctionnement du service (réglementation, finances, marchés publics)
- Elaborer et gérer les budgets en lien avec le service financier
- Assurer la mission de régisseur adjoint
- Tenir l'agenda des manifestations nautiques sur la ville
- Organiser l'accueil des usagers et des manifestations nautiques où la Ville est partenaire
- Coordonner auprès des services municipaux la mise en œuvre et l'organisation sur site des manifestations
- Organiser des stages, animations et manifestations nautiques
- Vérifier le respect de l'application des règlements
- Vérifier et entretenir le matériel nautique
- Veiller à la sécurité des usagers dans les bâtiments et sur les embarcations

Management et organisation du travail des agents

- Assurer le rôle du RTQ (s'assure de la compétence technique des moniteurs, entraîneurs et animateurs fédéraux au regard des activités qu'il leur confie)
- Encadrer, coordonner et contrôler le travail des agents du service
- Superviser et contrôler les plannings hebdomadaires de travail
- Assurer l'encadrement d'activités nautiques et palier au remplacement d'un moniteur absent

Profil souhaité :

- Brevet d'état d'éducateur sportif activités nautiques
- Permis bateau exigé
- Connaissances et expériences des collectivités locales, du pilotage budgétaire et des marchés publics
- Maîtriser la réglementation appliquée aux équipements sportifs
- Enseigner/animer une activité physique et sportive liée à la pratique nautique pour tous publics
- Maîtriser la réglementation sur l'hygiène et la sécurité
- Disponibilité, capacités d'initiative et organisationnelles

Caractéristiques du poste :

- Temps de travail hebdomadaire : 39h (RTT). Horaires irréguliers. Travail ponctuel soir et week-end lors d'événements
- Rémunération : traitement indiciaire + régime indemnitaire
- Avantages : CNAS, Amicale du personnel, participation financière employeur au contrat collectif prévoyance et à la complémentaire santé

Date limite de candidature le 15 septembre 2023 - Entretiens de recrutement prévus semaine 40

Adresser CV, lettre de motivation et dernier arrêté de situation administrative à :

Monsieur Le Maire de Concarneau

Place de l'hôtel de ville - BP 238 - 29182 CONCARNEAU cedex

ou candidature en ligne : <https://mesdemarches.cca.bzh/>

Renseignements complémentaires : Direction des ressources humaines - rh.competences@cca.bzh

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle